

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé : CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), FANJAT Pierre,

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Décision modificative n°3 – Insuffisance de crédits budgétaires

Le Maire informe le conseil municipal qu'il ya une insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 21 des dépenses d'investissement.

Il propose les mouvements ci-dessous :

En section de fonctionnement:

Chapitre 011 / compte 615231	- 10 000€
Chapitre 023	+ 10 000€

En section d'investissement

Chapitre 21 / compte 2151	+ 10 000€
Chapitre 021	+ 10 000€

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Serge MERCIER



The stamp contains the text "COMMUNE DE PRIMARETTE" around a central emblem, with "38 Isère" at the bottom.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.